



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23-09-2025 /

Dossier complet le : 23-09-2025 /

N° d'enregistrement : 006047/KK P

1 Intitulé du projet

Amenagement de l'échangeur de la Croix de Saint-Jacques au Sud du Perray-en-Yvelines :
creation d'une nouvelle bretelle d'accès à la RN10 depuis la RD910 dans le sens
Province->Paris

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

DEPARTEMENT DES YVELINES

Raison sociale

Administration

N° SIRET

22780646000019

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

SENIQUETTE

Prénom(s)

Corinne

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le present projet consiste en la creation d'une nouvelle bretelle d'acces a la RN10 depuis la RD910 afin de completer l'echangeur de la Croix Saint-Jacques au Sud de la commune du Perray-en-Yvelines. Le projet comprend : - la creation d'une nouvelle bretelle d'entree sur la RN10 (direction Nord) d'environ 450 m de long de type "insertion a une voie", - la creation d'un carrefour en T permettant l'acces a la nouvelle bretelle depuis la RD910, - le redressement du carrefour existant entre la bretelle de sortie de la RN10 et la RD910 permettant l'amelioration de la securite de ce carrefour en optimisant les conditions de visibilite. La RN10 et la RD910 ne feront l'objet d'aucune modification en plan et en profil en long.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour but de completer l'echangeur de la Croix de Saint-Jacques en creant un nouvel acces vers la RN10 depuis la RD910 en direction du Nord (Saint-Quentin-en-Yvelines/Versailles/Paris). Cet aménagement permettra de proposer un itineraire alternatif plus attractif aux usagers venant des quartiers sud de la commune mais egalement a une partie des flux de transit en provenance de la RD61. La redistribution des flux contribuera donc a diminuer le trafic dans le centre-bourg de la commune et donc a ameliorer la securite routiere mais permettra egalement de limiter les nuisances dans le centre-bourg (air, bruit, vibrations). La creation de cette nouvelle bretelle permettra en outre de retirer une partie du trafic poids-lourds du centre-ville.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux de création de la nouvelle bretelle d'accès à la RN10 sont envisagés à compter de fin 2026/début 2027. Les travaux consisteront en la réalisation des prestations suivantes : - Travaux préparatoires, - Mise en conformité des réseaux, - Aménagement des voiries, - Traitement paysager. Les travaux seront phasés afin de minimiser les contraintes d'exploitation du chantier. Pendant la durée des travaux, qui sera inférieure à 4 mois, les circulations sur la RD910 et sur la RN10 seront maintenues avec : - La mise en place d'alternats et de basculement des voies de circulation sur la RD910, - Des restrictions de vitesses, la neutralisation de la BAU et d'une voie de circulation sur la RN10, ponctuellement selon les phases, - La bretelle de sortie depuis la RN10 pourra être temporairement fermée, une déviation vers la bretelle dédiée aux transports exceptionnels permettra de maintenir une sortie vers le sud du Perray-en-Yvelines. Certains travaux se dérouleront de nuit, notamment pour la réalisation des enrobés (1 nuit). La population riveraine, les usagers de la route et des transports en commun ainsi que les services de secours seront tenus informés du déroulement et de l'évolution des travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le nouvel aménagement donnera accès à une nouvelle bretelle permettant une insertion sur la RN10 dans le sens Province->Paris au Sud du Perray-en-Yvelines, ce qui n'est pas possible actuellement, les véhicules motorisés sont donc obligés de traverser le centre-ville du Perray-en-Yvelines. Les véhicules en provenance du sud de la commune pourraient ainsi accéder à la RN10 vers Paris sans traverser le centre-bourg. L'objectif de ce projet est donc de limiter les nuisances (bruit, air, vibrations...).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Evaluation d'incidence Natura 2000 - Demande d'avis au titre de l'archéologie préventive auprès de la DRAC - Autorisation d'urbanisme : Permis d'aménager - Déclaration de travaux à proximité, recensement des réseaux

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surfaces nouvellement imperméabilisées : 1920 m ² Bretelle d'entrée sur la RN10 : - Longueur totale : 466 m - Zone de manoeuvre : 200 m - Biseau de rabattement : 75m	(466, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : " Lat. : "

Point de d'arrivée : Long. : " Lat. : "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

NC. La RN10 a été modernisée et détournée du centre-ville du Perray-en-Yvelines dans les années 1970. Les projets d'infrastructures routières n'étaient alors pas soumis à évaluation environnementale. Le projet a néanmoins pour objectif de compléter l'actuel échangeur de la Croix de Saint-Jacques qui ne permet pas aujourd'hui de rejoindre la RN10 en direction de Paris depuis le Perray-en-Yvelines. Seuls les itinéraires en direction de Rambouillet sont possibles.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF II N°110001399 - « MASSIF DE RAMBOUILLET NORD-OUEST »
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'Etat (4eme echeance 2024-2029) et le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des routes departementales (2ieme et 3ieme echeance 2018-2023) sont arretes dans le Departement des Yvelines. La RN10 est identifiée dans le PPBE de l'Etat, en revanche, la RD910 n'est pas visée dans le PPBE du
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Dans le perimetre des Abords de monument historique : Croix de Saint-Jacques : inscription par arrete du 15 mai 1952 au titre des monuments historiques Commune : Le Perray-en-Yvelines Reference : PA00087564
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Perimetre R111-3 approuve le 05 aout 1986 valant PPRN Pas de PPRT
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuve (Risque de mouvement de terrain et de cavites souterraines) Le projet est toutefois eloigne du perimetre de risque de cavites souterraines.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La zone d'etude s'inscrit dans la Zone de repartition des eaux de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet ne recoupe pas de perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Pas de site inscrit. Site inscrit le plus proche : 5561 "Vallee de Chevreuse" situe a environ 2 kilometres du projet, au Nord-Est de la commune du Perray-en-Yvelines

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	La partie Sud du projet est en partie située au sein du site Natura 2000 : FR112011 - Massif de Rambouillet et zones humides proches (ZPS). Cet espace de superposition avec le site Natura 2000 est caractérisé par la présence de l'échangeur routier de la Croix Saint-Jacques. Il est à l'interface entre le massif forestier de Rambouillet et l'entrée de ville du Perray-en-Yvelines
D'un site classé ?	☐	☒	Pas de site classé

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Pas de prélèvement d'eau prévu.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Pas de drainage prévu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne sera pas générateur de déblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet nécessitera un faible apport de matériaux (930 m ³ de remblais d'apport pour la réalisation d'un talus). Aucun déblais ne sera généré sur site.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Des matériaux extérieurs seront nécessaires pour le remblaiement du talus.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne nécessitera pas l'usage de ressource en eau. L'ouvrage de retention et de regularisation des eaux pluviales sera de type noue pluviale. Il permettra un abattement de la pollution. Les sols en place au niveau de la noue sont constitués d'une couche imperméable surmontée d'une couche perméable, permettant une protection des couches plus profondes.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	L'aire d'étude est traversée de manière transversale par deux corridors écologiques mais ceux-ci sont déjà fracturés par la présence de la RN10. Le projet n'engendrera pas d'impact supplémentaire, s'insérant majoritairement sur des voies existantes. Les enjeux liés aux habitats naturels et à la flore sont très limités. Les enjeux liés à la protection des espèces ont fait l'objet d'un
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Considerant la nature du projet et son emprise restreinte, aucun impact n'est à attendre sur les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS "Massif de Rambouillet et zones humides proches". En effet, aucun habitat d'espèce d'intérêt communautaire n'est concerné par les travaux. Le projet n'est donc pas en mesure de remettre en cause la conservation des espèces et habitats des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'appuie en grande partie sur l'échangeur et les voies existantes. La création de la bretelle induit l'imperméabilisation d'une faible surface végétalisée au droit de la RN10. La surface imperméabilisée est estimée à environ 1 920 m². Après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction, l'impact est non significatif.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Une conduite de transport de gaz est présente sous l'emprise du projet, une campagne de géodétection a permis de la localiser précisément. Deux industries (installations classées non SEVESO) sont à 80-100 mètres du projet. Toutefois, la commune n'est pas soumise à un plan de prévention des risques technologiques installations industrielles.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune du Perray-en-Yvelines est soumise aux risques de mouvement de terrain / cavités souterraines. Cependant, les sites à risques identifiés sont présents à l'Ouest de la commune, à environ 2 kilomètres du projet. La commune fait partie d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations d'intention, mais le projet n'est pas dans une zone à risque. Un risque de retrait
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Pas de risque sanitaire identifié.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La réalisation des travaux routiers induira des déplacements de véhicules, notamment d'engins de chantier d'une durée limitée (4 mois) et de faible ampleur au droit d'un échangeur avec la RN10 à 2x2 voies sur ce secteur. En phase exploitation, le projet participera à une redistribution des flux concourant à diminuer le trafic dans le centre-bourg de la commune et donc à améliorer la sécurité et à diminuer les nuisances.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Une étude acoustique a permis d'établir que le projet ne sera pas de nature à engendrer davantage de nuisances sonores en phase exploitation, compte-tenu du flux prédominant de la RN10.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	En phase travaux, la mise en œuvre d'enrobes pour la chaussée, ponctuelle sur une nuit, n'a pas d'impact significatif.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Impact chantier non significatif.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Impact chantier non significatif (1 nuit).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des émissions lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	L'impact chantier n'est pas significatif. En phase exploitation, le projet participera à une redistribution des flux et concourt à diminuer le trafic dans le centre bourg. Le projet aura ainsi un impact positif en limitant les rejets associés en traversée du centre-ville, au bénéfice de la qualité de l'air.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	L'impact chantier n'est pas significatif. En phase exploitation, aucun effluent ne sera émis.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	L'impact chantier n'est pas significatif. En phase exploitation, le projet ne sera pas générateur de déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le projet de réaménagement de l'échangeur s'appuie principalement sur le tracé existant. Les abords de la Croix de Saint-Jacques, monument historique inscrit, seront préservés. Une étude paysagère sera réalisée pour assurer une bonne insertion du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet a fait l'objet de plusieurs études spécifiques permettant d'évaluer les incidences du projet : - Une étude faune / flore (2021/2025) qui établit l'état initial du site et définit les mesures à mettre en place et dont l'instruction par DRIEAT a été conclue par une lettre de clôture sur la procédure au titre des espèces protégées. - Une étude d'assainissement qui a permis de dimensionner les ouvrages hydrauliques nécessaires au projet, - Une étude de trafic qui tend à montrer que le projet n'augmentera pas significativement le trafic à horizon 2030 comparativement à un scénario sans projet, - Une étude acoustique qui a permis de démontrer que le projet n'était pas de nature à dégrader la situation existante.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les variantes du projet ainsi que les mesures destinées à éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement sont décrites, par thématique, dans la notice environnementale jointe à la présente demande.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet prévoit de compléter l'échangeur de la Croix de Saint-Jacques par une bretelle d'insertion sur la RN10. Seule la phase travaux génère des impacts, faibles et limités dans le temps (<4 mois). Les mesures prises permettront de les éviter et les réduire significativement. En phase exploitation, le projet n'aura pas d'impact négatif significatif. En revanche, le projet aura un impact positif sur la commune en désenclavant la partie Sud, en favorisant son attractivité et facilitant la connexion avec les pôles économiques proches (Rambouillet, Saint-Quentin-en-Yvelines...) mais aussi en limitant les nuisances dans la traversée du centre-bourg. De plus, les mesures prises pour éviter et réduire les impacts sur la faune et la flore ainsi que la mesure d'accompagnement en vue d'améliorer la qualité environnementale du

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)